

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 244

Artikel: A boire et à manger
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE LA SUISSE

Quand le hérisson avale ses piquants

Le récent rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse répond à un ambitieux dessein. Conçu par les services de la défense générale du Département militaire, le texte entend en effet définir une stratégie d'ensemble de la politique de sécurité, la stratégie étant entendue ici comme un moyen, « un engagement conçu globalement et dirigé contre toutes les menaces suscitées par des desseins hostiles ».

De façon dynamique, il s'agit donc de contribuer à l'avènement et au maintien d'une paix durable, de façon défensive d'empêcher les agissements hostiles dirigés contre le pays.

Les auteurs du rapport distinguent quatre formes de menace, soit l'état de paix relative, que nous

connaissons actuellement, la guerre indirecte, qui use de moyens politico-psychologiques et terroristes, la guerre classique, dont l'éventualité n'a cessé de reculer en Europe depuis dix ans, le recours aux moyens de destruction massifs, dont le non-emploi ne dépend pas de nous, mais du maintien de l'équilibre actuel.

A chacune de ces menaces, le rapport entend proposer une riposte adéquate, calculée à son juste prix, en fonction des moyens dont dispose un petit pays, afin de permettre au Conseil fédéral de préserver autant que faire se pourra par ses décisions le droit le libre disposition du peuple suisse, en d'autres termes de maintenir « la paix dans l'indépendance ».

A boire et à manger

Il y a dans ce message des idées qui pour n'être pas nouvelles ne se trouvent pas tous les jours dans les textes du Département militaire fédéral.

Au point que l'on ne peut s'empêcher de songer au texte élaboré il y a plus d'un an par le groupe de travail « politique de sécurité » du Parti socialiste suisse, texte à l'époque violemment attaqué par la commission militaire du parti de M. Gnaegi. Ainsi la liste des instruments dont dispose le pouvoir exécutif comprend-elle maintenant la politique étrangère, dont le rôle actif tend à prévenir la guerre, la protection civile, dont le but est d'offrir à chaque habitant une chance de survivre, l'armée enfin, dont la mission de dissuasion demeure inchangée jusqu'au jour du combat défensif les armes à la main. Le rapport souligne d'ailleurs que la recherche d'une définition d'ensemble de la politique de sécurité, loin d'aboutir à une militarisation de la politique, remet en question la place unique que l'armée occupait jusqu'alors dans la conception de la défense nationale, et que

la conduite de la défense appartient en toutes circonstances au Conseil fédéral, au point d'en oublier même de mentionner le rôle et l'existence du commandant en chef de l'armée en temps de guerre !

L'imagination, cependant, n'a pas encore pris le pouvoir. Redoutant probablement d'avoir pu donner l'impression d'une atteinte à nos traditions militaires, le texte précise en même temps : « L'armée, qui constitue notre seul élément de force, a relativement le plus grand poids, considéré sous l'angle de la dissuasion. C'est là qu'il est indiqué de procéder à d'importants investissements. La protection civile la suit directement, occupant le second rang ». La prévention continue de reposer avant tout sur la dissuasion militaire, flanquée de la protection civile. Qu'on se rassure donc, nous ne sommes pas à la veille d'une démobilisation, même partielle, ni même d'un modeste transfert du budget militaire en faveur de l'aide au tiers monde ! Bien au contraire. Le prix de la modernisation permanente de l'armée, même dans des proportions modestes

et des charges accrues de la défense civile, économique, spirituelle, n'est pas chiffré, ni indiqué dans le rapport, mais on peut le lire entre les lignes.

Enfin, il y a des perles. De forme, comme il sied dans des textes administratifs à prétention intellectuelle. Un hommage peut-être involontaire à Hegel : « Une politique de sécurité conçue globalement permet seule à l'individu et à la société de s'épanouir pleinement dans le giron protecteur de l'Etat ».

Un aveu significatif, en conclusion du chapitre consacré à la politique intérieure : « Que ces manifestations (de malaise) trahissent une crise profonde de la société ou qu'il s'agisse uniquement de phénomènes passagers, peu importe; les efforts doivent tendre à lutter contre cette désaffection envers l'Etat par une action commune à la fois critique et constructive, ainsi qu'à supprimer, autant que faire se peut, les causes de ce malaise. » Et une extension à l'infini de l'appréciation de la menace : « Il n'est pas possible non plus d'exclure l'apparition de menaces d'un nouveau genre. Nous devons nous efforcer constamment de les déceler à temps afin de pouvoir adapter notre défense. »

Lapsus et maladresses révélateurs dans un texte où l'on a cherché, l'effort est évident, à concilier prudemment la critique et la fidélité, le mouvement et la résistance, bref tous les partis représentés au gouvernement, par un langage inhabituellement vide et sonore dans le genre des messages du Conseil fédéral. Mais sans parvenir à dissimuler l'intention politique profondément inquiétante qui court sous tant de formules rassurantes autant pour notre sécurité que pour notre démocratie.

Guerre froide dans la nation ?

La nouveauté la plus fondamentale est en effet l'accent mis sur le danger de la subversion interne qui tire un parti croissant de la vulnérabilité de l'Etat moderne. « Les fauteurs de cette forme de guerre — qu'il agissent au profit d'un Etat

étranger auquel les attachent des liens idéologiques, ou qu'ils soient mus par des mobiles anarchistes — exploitent les oppositions existant au sein de l'Etat et toutes les formes du malaise politique ou social qu'éprouvent certaines couches de la population. Ils s'emploient à paralyser les organes de l'Etat et la formation démocratique de la volonté populaire en dénigrant les institutions ainsi qu'en recourant à l'intimidation et à la force; ils visent à désagréger l'ordre libéral établi, de sorte qu'il leur soit finalement possible de réaliser leurs objectifs. »

Pourtant, « la situation politique intérieure de l'Etat (étant) un facteur décisif de sa stratégie », le rapport souligne aussi que « le moral du peuple suisse doit pouvoir se former par la libre discussion. En essayant d'orienter et de canaliser ce processus, on remettrait en question les règles primordiales du mode de vie inspiré par le libéralisme et par la volonté spontanée d'indépendance ».

Cette évidente contradiction, si elle a troubé quelques instants les stratégies de la défense générale, ne les a pas arrêtés. « S'il n'est pas toujours

facile, dans certains cas, d'établir une distinction entre la libre critique et les efforts visant à provoquer une évolution, d'une part, et la subversion ou l'affaiblissement de notre Etat, d'autre part, il importe néanmoins, en cas de danger, d'adopter une attitude claire et nette. Seul le gouvernement qui saura aussi préserver sa liberté d'action à l'intérieur se montrera à la hauteur des responsabilités qui lui incombent ». Et cette précision enfin. « Actuellement le conflit idéologique menace moins l'existence proprement dite de la Suisse que notre mode de vie inspiré des idées libérales, le pluralisme érigé en principe, ainsi que la notion d'Etat fondé sur le droit. Lors même qu'elle n'est pas téléguidée par une puissance étrangère — comme c'est le cas par exemple de ses formes anarchistes — cette agression sape notre régime démocratique d'inspiration libérale; elle profite donc à l'adversaire virtuel. Tant que les conflits qui en résultent sont avant tout d'ordre intellectuel, il n'est pas indiqué de recourir à la force publique celle-ci doit être employée exclusivement contre la subversion organisée et contre la violence ».

Il est donc des passages du rapport dont la citation intégrale s'imposait et qui devraient parler assez haut pour être entendus de tous ceux qui n'ont vu dans ce message sur la sécurité de la Suisse qu'un exercice d'école, bien éloigné de la réalité politique.

Refusant une analyse sérieuse de la société actuelle, oubliant que notre indépendance est également menacée par les sociétés multinationales, les mouvements de capitaux, l'inflation, etc... le texte conçu par le Département militaire fédéral constitue malgré toutes ses prudences sémantiques une déclaration de guerre idéologique à tous ceux qui n'accepteraient pas « notre mode de vie inspiré des idées libérales », une définition d'autant plus

redoutable qu'elle demeure floue, mis à part le pluralisme de l'Etat de droit (la propriété privée ayant probablement été sacrifiée silencieusement à la gauche modérée).

Ce n'est pas encore le Chili, mais c'est au moins une preuve supplémentaire de la crainte qui étreint l'administration militaire devant les tensions nouvelles auxquelles l'armée est soumise, notamment dans les écoles de recrues.

Le message sur la sécurité mérite donc un débat politique approfondi et une riposte appropriée si l'on veut éviter que la peur de la démocratie qui inspire déjà tant de réflexes militaires ne s'étende et ne remette en question les chances de survie et de conquête de la démocratie.

GENÈVE

Poubelles et imagination

C'est sous un monceau d'ordures qu'a failli être enterrée la dernière réunion des communes genevoises. Au figuré, s'entend. Objet des préoccupations des maires du bout du lac : l'usine édifiée en commun pour la destruction des ordures et son nécessaire agrandissement. Car dans ce domaine, comme dans d'autres, c'est l'inflation; et les bâtiments prévus à l'origine pour absorber 100 000 tonnes d'ordures par an, doivent aujourd'hui faire façon de 125 000 tonnes annuelles. Coût de l'opération : 60 millions, qui doivent couvrir les frais de construction et d'installation des équipements supplémentaires « indispensables ».

60 millions pour s'adapter à une évolution que l'on juge inévitable. Le poids des résidus ménagers et industriels par habitant n'est-il pas, à Genève comme dans tout le monde industrialisé, en croissance constante ?

Agrandir, la conclusion semble péremptoire. Et pourtant il est regrettable qu'aucun maire n'ait posé une des questions suivantes :

— Ne peut-on étudier la récupération systématique de certains matériaux ? Cette étude devrait tenir compte des frais d'enterrement et de destruction des diverses catégories de déchets, frais jusque là automatiquement mis à la charge de l'Etat.

— Pourquoi accepter sans autre que des commerçants adoptent l'usage des « emballages à jeter » à seule fin de rationalisation ou d'économie de main-d'œuvre par exemple, alors que sont ainsi simplement transférés sur la collectivité les frais de destruction ?

— Ne peut-on s'opposer à l'évolution actuelle des emballages vers le gigantisme, même si l'on comprend qu'un emballage de volume supérieur au produit allège efficacement le client ?

60 millions... et l'on pratique des coupes sombres dans des budgets vitaux sous prétexte d'économies.